

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 12 février 2019 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair Sylvain Hamel André Rainville
Pierre Brien Normand Morin Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

19.02.1

Ouverture de la séance ordinaire du 12 février 2019

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01, après avoir constaté le quorum.

19.02.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2019

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 12 février 2019.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2019.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 15 et 28 janvier 2019.
- 5.
6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt du procès-verbal de la consultation publique sur le PPU.
 - 5.3 Dépôt du procès-verbal de la consultation publique sur le règlement G-100 – Section portant sur les animaux.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 19-890-4 règlement sur la taxation et tarification.
 - 6.2
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour janvier 2019.
 - 7.2 Subventions aux organismes.
 - 7.3 Tablette pour le service de protection incendie.
 - 7.4 Réception provisoire – rue Nadeau.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Priorités StraTJ – Mesures d'urgence.
 - 8.2 Services professionnels – rue Yamaska.

- 10. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Reconnaissance d'organismes.
 - 9.2 Chemins du Québec.
 - 9.3 Déclaration d'urgence climatique.
- 11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Priorités d'actions pour la S.Q.
 - 10.2 Schéma de couverture de risques
- 11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 11.1 Dérogation mineure – 150, Place Lussier – Largeur du lot.
 - 11.2 Dérogation mineure I – 150, Place Lussier – Marge avant.
 - 11.3 PIIA – Enseignes – 4835, rue Foster.
 - 11.4 PIIA – Façade – 678, rue de la Cour.
 - 11.5 Nomination des membres du CCU.
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Embauche d'un pompier.
 - 12.2 Autorisation CNESST.
- 13. **SERVICE DU GREFFE**
 - 13.1 Assurances UMQ – Cyber risques.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 14. VARIA
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 12 février 2019.
- 16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 12 mars 2019 à 19 HEURES.

Adopté

- 19.02.3 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- Aucune intervention.
- 19.02.4 **Adoption des procès-verbaux des 15 et 28 janvier 2019**
Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 15 et 28 janvier 2019 tels que présentés.
- 19.02.5 **Dépôt de documents**
- 19.02.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
- 19.02.5.2 **Dépôt du procès-verbal de la consultation publique sur le PPU.**
- 19.05.5.3 **Dépôt du procès-verbal de la consultation publique sur le règlement G-100 – Section portant sur les animaux.**
- 19.02.6 **Adoption de règlement**
- 19.02.6.1 **19-890-4 – Sur la taxation et la tarification.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 15 janvier 2019, avis de motion a été donné par madame Louise Côté;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement sur la taxation et la tarification a été présenté et disposé pour consultation par le public.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 19-890-4 sur la taxation et la tarification et abroge ainsi le règlement 18-890-3.

Adopté

19.02.7

Finances et administration

19.02.7.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie, durant le mois de janvier 2019;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2019 et en autorise le paiement.

Adopté

19.02.7.2

Subventions aux organismes – Volet II.

ATTENDU QUE Différents organismes, essentiels au dynamisme de la Ville, ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :

Maison des Jeunes l'Exit de Waterloo (fonctionnement) :	5 000.00 \$
MDJ (gratuité heures de glace – journées pédagogiques) :	500.00 \$
Légion Royale Canadienne :	5 000.00 \$
Croix-Rouge – Soirée casino - commandite seulement :	300.00 \$
ABVLW (Conférencier maison de la Culture) :	569.50 \$
FADOQ :	2 500.00 \$
Peintres Unis :	3 500.00 \$
Club d'aviron de Waterloo :	2 000.00 \$
Musée de pêche à la mouche du Canada :	3 000.00 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le versement des subventions aux organismes ci-haut mentionnés aux modalités prévues à l'entente intervenue entre le service des loisirs et chacun d'eux.

Adopté

19.02.7.3

Tablette pour le service incendie.

ATTENDU QUE Nous devons remplacer la tablette d'inspection pour la division de la prévention;

ATTENDU QUE Nous devons permettre au préventionniste de poursuivre son mode opérationnel lui permettant la consultation du dossier adresse du citoyen et de lui permettre de valider les informations avec lui lors de sa visite;

ATTENDU QUE Le direction du service a fait la demande à notre fournisseur de matériel informatique afin d'assurer sa compatibilité avec l'ensemble de l'équipement;

ATTENDU QUE La somme requise provient du budget *projet 2019* et est assumée par tous les partenaires de l'entente de la sécurité incendie.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de protection incendie, accepte la soumission de MS Geslam au montant de 2 591.13 \$, taxes incluses

Adopté

19.02.7.4

Réception provisoire des travaux – rue Nadeau.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, le 11 septembre 2018, a mandaté Excavation St-Pierre Tremblay afin d'effectuer les travaux de construction pour le prolongement de la rue Nadeau;

ATTENDU QUE Le projet de construction du prolongement de la rue Nadeau est dûment achevé selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumissions à la satisfaction de la Ville de Waterloo, exception faite des malfaçons et/ou des ouvrages inachevés qui pourraient se présenter avant la délivrance de la certification de réception définitive des ouvrages;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise le paiement d'une retenue de 5% à Excavation St-Pierre Tremblay, au montant de 12 276.36\$, taxes incluses.

Adopté

19.02.8

Adjudication de contrat

19.02.8.1

Offre de service – Plan de sécurité civile et de mesures d’urgence de la Ville.

ATTENDU QUE Le plan de mesures d’urgence de la Ville de Waterloo doit être régulièrement mis à jour;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, un bon nombre d’aspects doivent être considérés, tant au niveau de l’organisation que du personnel en place et leurs rôles respectifs;

ATTENDU QUE M. Louis Verhoef a reçu de Priorité StraTJ une offre de service afin de préparer une analyse pour formuler des recommandations et élaborer un plan de mise en œuvre visant la sécurité civile et les mesures d’urgence de la Ville de Waterloo, laquelle est faite en considération d’un montant de 17 757.89 \$ taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l’unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le greffier à signer l’offre de services déposée par Priorité StraTJ, en date du 16 novembre 2018, pour un montant total de 17 757.89 \$, taxes incluses.

Adopté

19.02.8.2

Services professionnels – rue Yamaska.

ATTENDU QUE Certains lots appartenant à la Ville sont situés dans le parc industriel Yamaska et que des industries peuvent maintenant y être construites;

ATTENDU QUE Pour ce faire, la rue Yamaska doit être construite afin d’offrir un accès au secteur à être développé;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est allé en appel d’offres sur invitation auprès de 3 firmes d’ingénierie, savoir :

- Tetra Tech, qui n’a pas déposé de soumission;
- Côté Jean & associés a soumissionné au montant de 21 723.38 \$;
- St-Georges Structures et civil au montant de 46 334.93 \$;

ATTENDU QUE Ces montants incluent les taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l’unanimité:

Que le Conseil accepte l’offre de services professionnels de Côté – Jean & associés pour les services professionnels en prévision de la construction de la rue Yamaska au montant de 21 723.38 \$, taxes incluses.

Adopté

19.02.9

Loisirs et vie communautaire

19.02.9.1

Reconnaissance d'organismes – Volet II.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes oeuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu des demandes de reconnaissance d'organismes, savoir :

- Légion Royale Canadienne;
- Musée de Pêche à la mouche du Canada;
- Bibliothèque publique de Waterloo;
- Club d'Aviron de Waterloo;
- Amis du Bassin Versant du Lac Waterloo (ABVLW);
- Peintres Unis de Waterloo;
- La Fabrique de la Paroisse St-Bernardin;
- Club FADOQ de Waterloo;
- Maison des familles Granby et Région;
- Fondation entraide jeunesse François Godbout.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, reconnait les organismes ci-dessus mentionnés en tant qu'organismes éligibles à une aide financière et/ou logistique.

Adopté

19.02.9.2

Chemins du Québec - Dorval - Valcourt.

ATTENDU QUE Les pèlerinages de Compostelle attirent un nombre considérable de touristes générant ainsi des revenus importants aux villes et villages traversés par cette masse de touristes;

ATTENDU QU' Une initiative semblable a vu le jour au Québec et que ses organisateurs vont tenir quatre randonnées d'une semaine, lesquelles passeront par Waterloo;

ATTENDU QUE Ces randonnées se veulent des activités de promotion des Chemins du Québec et seront constituées de groupes de marcheurs, lesquels se feront ensuite ambassadeurs de l'activité;

ATTENDU QU' Une halte est prévue à Waterloo et que nous devons pouvoir offrir le gîte à une dizaine de personnes pour une nuit et que ce gîte doit être pourvu d'une douche;

ATTENDU QUE L'organisme propose un coût de 20 \$ par participant pour la nuitée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'occupation du dortoir de la caserne pour la nuit du 17 mai 2019 par les randonneurs participant aux Chemins du Québec et que les montants versés pour cette nuitée soient remis à la Fondation des Pompiers Volontaires.

Adopté

19.02.9.3

Déclaration d'urgence climatique.

ATTENDU Les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

ATTENDU QUE La majorité des émissions de gaz à effet de serre du Québec provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a entrepris, en avril 2015, une démarche d'élaboration d'un Plan d'action en développement durable, lequel passe inévitablement par une conscientisation écologique et climatique;

ATTENDU QUE Ce Plan d'action en développement durable prévoyait, entre autres actions, des mesures de protection et de mise en valeur des milieux naturels sur le territoire ainsi que des mesures incitatives visant le transport électrique;

ATTENDU Les engagements en matière de lutte contre les changements climatiques pris par la Ville de Waterloo en adoptant et en mettant en place son Plan d'action en développement durable.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil reconnait que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC.

Que les élus(e) s'engagent à faire de la lutte aux changements climatiques une priorité guidant l'élaboration des plans et actions de la Ville pour les années à venir.

D'appeler les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que les MRC et municipalités à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

D'inciter la population et les citoyens corporatifs de la Ville à s'engager activement dans l'effort collectif qui est requis pour mener la transition énergétique, notamment en signant le Pacte pour la transition et en posant concrètement les gestes qu'appelle celui-ci.

Adopté

19.02.10

Sécurité publique

19.02.10.1

Comité de sécurité publique – Priorités 2019 - 2020.

ATTENDU QUE Les municipalités membres de la MRC de La Haute-Yamaska soumettent, chaque année, une liste de sujets à prioriser dans le cadre du comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE Les sujets retenus pour l'année 2019-2020, débutant le 1^{er} avril 2019 sont les suivants :

- Sensibilisation et radar aux entrées de la ville, principalement sur la route 112, en provenance de Granby;
- Sensibilisation et radar sur l'ensemble du réseau routier de la ville avec une attention particulière aux traverses piétonnières et corridors scolaires;
- Patrouilles régulières dans les quartiers résidentiels et les parcs;
- Sensibilisation auprès des jeunes;
- Information sur la sécurité routière pour les cyclistes;
- Maintien des priorités ponctuelles;
- Cibler et contrer les trafiquants et réseaux de distribution de drogues.

ATTENDU QUE Le comité de sécurité publique doit recevoir ladite liste de priorité par voie de résolution.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste de priorités à être soumise au comité de sécurité publique de La Haute-Yamaska.

Adopté

19.02.10.2

Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska.

ATTENDU QUE Le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la ville de Waterloo contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE, Suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE Sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la ville de Waterloo, daté de janvier 2019, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Que la Ville confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

Adopté

19.02.11

Aménagement et urbanisme

19.02.11.1

Dérogation mineure pour le projet de lotissement au 150 Place Lussier – Largeur du lot.

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 6 décembre 2018, une demande de permis de lotissement pour diviser le lot 5 790 065 situé au 150 Place Lussier;

ATTENDU QUE La largeur du lot serait de 20.07 m au lieu des 21 m requis au règlement de lotissement pour les lots desservis;

ATTENDU QUE La profondeur et la superficie des lots sont conformes;

ATTENDU QUE La demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogation afin d'autoriser le lotissement du lot 5 790 065 avec une largeur de 20.07 m au lieu des 21 m prévu au règlement de lotissement.

Adopté

19.02.11.2

Dérogation mineure pour le projet de lotissement au 150 Place Lussier – Marge avant.

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 6 décembre 2018, une demande de permis de lotissement pour diviser le lot 5 790 065 situé au 150, Place Lussier;

ATTENDU QUE Le plan d'implantation minute 21830, produit par M. Gilbert Grondin, a.-g. propose une marge avant de 150 m au lieu des 11 m maximum requis au règlement de zonage;

ATTENDU QUE La présence d'un milieu humide sur une partie importante du futur lot et la pente du terrain rendent difficile l'implantation d'une nouvelle construction dans le respect de marges prescrites au règlement de zonage;

ATTENDU QUE La demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogation afin d'autoriser l'implantation avant d'un bâtiment unifamilial isolé à une distance de 150 mètres au lieu du maximum autorisé de 11 mètres.

Adopté

19.02.11.3

PIIA – Enseignes – 4835, rue Foster (CCU 2019-004).

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 28 novembre 2018, une demande de permis pour modifier deux enseignes existantes au 4835 rue Foster;

ATTENDU QUE Le projet présente une enseigne détachée et une enseigne murale dont les dimensions et l'emplacement sont conformes;

ATTENDU QUE Les enseignes affichent le message suivant : « Centre dentaire Foster » et le nom des dentistes;

ATTENDU QUE Les enseignes sont en HDU et en Alu-Panel et proposent un lettrage en relief avec des lettres détachées en aluminium;

ATTENDU QUE Le premier projet soumis au comité consultatif d'urbanisme présentait une couleur verte ne s'harmonisant pas avec le reste du bâtiment qui est bleu clair;

ATTENDU QUE Les membres du comité avaient émis un avis défavorable sur ce projet suivi par la résolution du conseil 19.01.12.2 du 15 janvier 2019;

ATTENDU QU' Un second projet présenté propose une couleur bleue s'harmonisant avec le bâtiment.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la présente demande.

19.02.11.4

PIIA – Façade – 678, rue de la Cour.

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté un projet de rénovation extérieure de son bâtiment résidentiel multifamilial situé au 678 rue de la Cour pour fermer la galerie existante;

ATTENDU QUE La zone est régie par le règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE La demande est accompagnée d'un visuel et de détails présentant les matériaux et couleurs proposés pour les rénovations du bâtiment;

ATTENDU QUE Les membres du Comité estiment que l'aspect visuel de l'habitation sera amélioré.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la demande.

Adopté

19.02.11.5

Nomination par le Conseil des membres du CCU.

ATTENDU QUE Le règlement 86-483 et ses amendements stipulent que le Conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du comité consultatif d'urbanisme : Messieurs Yvon Lemire, Pierrick Robitaille et Daniel Boivin;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants ont été nommés au sein du comité consultatif d'urbanisme : Messieurs Robert Auclair et André Rainville, ce dernier étant nommé Président du comité;

ATTENDU QUE L'inspecteur/directeur de l'urbanisme agira comme secrétaire régulier de ce comité sans droit de vote.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil confirme la nomination des personnes ci-haut citées, membres à part entière du comité consultatif d'urbanisme et que l'inspecteur/directeur de l'urbanisme agisse comme secrétaire régulier du comité.

Adopté

19.02.12

Ressources humaines

19.02.12.1

Embauche d'un pompier et premier répondant.

ATTENDU QUE Le candidat Jean-François Girard détient la formation requise de pompier, il ne nécessitera donc aucun investissement initial en formation;

ATTENDU QU' Il s'engage, dans le cadre de son poste de premier répondant, à poursuivre le maintien des compétences telles qu'exigées par l'agence;

ATTENDU QU' Il sera en probation pour une durée de 300 heures travaillées. Ces heures comprennent seulement les heures travaillées lors d'une intervention et des heures complétées lors de la garde interne en caserne;

ATTENDU QU' Il a souscrit à toutes nos exigences d'entrevue et d'appréciation physique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de protection incendie, procède à l'embauche de M. Jean-François Girard à titre de pompier et premier répondant aux conditions ci-haut mentionnées.

Adopté

19.02.12.2

Autorisation CNESST.

ATTENDU QUE La Ville doit nommer une personne responsable pour recevoir et traiter les documents provenant de la commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE Suzanne Simard était la personne contact auprès de cette commission et que madame Simard est partie en retraite;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de nommer madame Brigitte Deslandes comme personne-ressource auprès de la CNESST.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme madame Brigitte Deslandes personne responsable des dossiers de CNESST et la nomme également personne contact auprès de la CNESST. À cet effet, il est demandé à la CNESST de retirer le nom de madame Suzanne Simard.

Adopté

19.02.13

Service du greffe

19.02.13.1

Assurances UMQ – Cyber risques.

ATTENDU QUE, Conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Waterloo souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Waterloo joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

19.02.14

Varia

19.02.15

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 12 février 2019 est levée à 19h35

19.02.16

Prochaine assemblée

Mardi, le 12 mars 2019 à 19 heures.

Maire

Greffier